

Assemblée générale de la section des Bibliothèques publiques

Rapport d'activités

L'année 1997 et le début de 1998 sont marquées par une position plus défensive de la Section et plus généralement de l'Association contre les attaques dont notre activité et notre profession ont été l'objet.

On assiste à une tentative de modification forte de la diffusion du savoir en France et des conditions de cet accès. La vision libérale, opposée à la notion de service public, tend à devenir prépondérante. À cela, il faut ajouter que les bibliothèques sont devenues des enjeux communaux, certainement pas plus que d'autres services, mais cette « reconnaissance » a modifié la perception que certains élus ont de la bibliothèque : un contrôle plus important de son mode de fonctionnement, une intrusion dans les acquisitions ou dans les fonds.

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois pour traiter ces dossiers, relayé ensuite par les réunions de Bureau, la participation au Conseil national, l'action des membres du Conseil.

Le Conseil s'est partagé certains dossiers importants : F. Thomas, membre du Bureau national, est désormais responsable de la Commission acquisition qui a été initiée par la section en 1997 ; Martine Pringuet est chargée du développement des adhérents ; Emmanuel Dousset et Thierry Jelmini sont toujours chargés des relations avec les autres associations, Philippe Debrion des relations avec les élus.

Nous avons travaillé avec le Bureau national sur la loi concernant les bibliothèques. Aujourd'hui, nous ne connaissons pas le contenu d'un premier texte qui circule ici ou là, mais qui n'a toujours pas été envoyé aux instances représentatives. Notre attention sur la nécessité de cette loi est toujours soutenue même si certains doutent de sa pertinence. La position de la Section est

pourtant claire et la motion adoptée en 1996, puis en 1997, en définit bien les principes.

La nécessité d'une loi conduit évidemment à traiter des acquisitions dans les bibliothèques et des relations parfois difficiles qui peuvent s'établir dans certaines villes dont, bien sûr, celles tenues par le Front National dont les attaques sur le contenu des collections sont les plus fortes et les plus intransigeantes. S'il est clair que le Front National utilise les bibliothèques comme vecteur de son idéologie fasciste, pour les autres villes dont les partis se veulent républicains les motivations sont plus diverses mais conduisent, soit à une orientation idéologique, soit à instaurer un nouvel ordre moral défini par le Maire.

Un autre dossier a pris une importance plus grande qu'en 1997 : celui du droit de prêt. Les éditeurs ont en effet exigé qu'un droit de prêt soit instauré dans les bibliothèques. Nous sommes intervenus auprès des élus pour les alerter sur les dangers que représenterait ce droit de prêt. Par contre, nous n'avons pas eu, du ministère de la Culture, les positions fermes que nous pouvions attendre.

Sur la formation des bibliothécaires, il n'y a eu que peu d'avancées. Des contacts ont été pris avec le CNFPT qui promet d'un côté mais ne tient pas ses engagements de l'autre. Si une signature de la convention avec l'IFB, pour la formation des bibliothécaires, est considérée comme nécessaire par le directeur général du CNFPT, il n'en est pas de même pour d'autres signataires au sein de la même institution qui freinent son application. Toutefois, nous espérons que d'ici le congrès, cette convention sera signée.

Il semble évident qu'une partie du CNFPT souhaite former directement les bibliothécaires hors des institutions existantes : IFB, ENSSIB... Il est indéniable que les

résultats du CNFPT sur les formations initiales d'application ne peuvent nous encourager à soutenir une telle orientation. Il pourrait être dangereux de s'aventurer dans cette voie.

Le refus du CNFPT de modifier le rythme des concours conduit également la profession dans des voies difficiles. Le manque de personnel dans certains grades conduit des collectivités à recruter des vacataires, d'autres à conserver en poste des contractuels de longue date qui, par leurs compétences, apportent toute satisfaction mais ont raté les concours. Il est à souhaiter, par ailleurs, que le concours réservé vienne solutionner une grande partie des cas consécutifs à l'application de sta-

tuts mal adaptés à la profession. Un travail important a également été effectué par le CA pour améliorer le fonctionnement de la section avant et au moment du congrès. En 1997, au Congrès de Bordeaux, des remarques avaient été émises par un membre du CA sur le mode de présentation des motions. Une procédure a donc été créée pour mieux organiser la présentation des rapports, des motions et du vote au moment de l'assemblée générale.

Enfin, la Section tient à remercier le Bureau pour le travail qu'il a effectué ces trois dernières années et plus particulièrement pour sa contribution à l'organisation des journées d'étude.

Rapport financier

Budget 1997

Recettes		Dépenses	
1 - Cotisations	56 139,00 F	1 - Courrier/envoi	35 131,03 F
2 - Journée d'étude 1997	40 650,00 F	2 - Frais de transport	21 120,33 F
3 - Journée d'étude 1996	1 454,00 F	3 - Journée d'étude 1997	13 809,25 F
4 - Trop-perçu	6 330,00 F	4 - Journée d'étude 1996	11 330,37 F
		5 - Trop-perçu	6 350,00 F
		6 - Sous-section des hôpitaux	2 787,52 F
TOTAL RECETTES 1997	104 573,00 F	TOTAL DÉPENSES 1997	90 528,50 F

SOLDE : 14 044,50 F

Budget 1998

Recettes		Dépenses	
1 - Cotisations	58 588,00 F	1 - Courrier/envoi	11 550,36 F
2 - Journée d'étude 1997	2 400,00 F	2 - Frais de transport	6 794,00 F
3 - Journée d'étude 1996	38,00 F	3 - Journée d'étude 1997	
4 - Trop-perçu	13 102,40 F	4 - Journée d'étude 1996	
		5 - Trop-perçu	5 900,00 F
		6 - Sous-section des hôpitaux	1 623,47 F
TOTAL RECETTES 1998	74 128,40 F	TOTAL DÉPENSES 1998	25 867,83 F

SOLDE : 48 260,57 F

Sous-section des bibliothèques d'hôpitaux

La sous-section des bibliothèques d'hôpitaux compte fin 1997 une quarantaine d'adhérents.

Claudie Guérin assure désormais la présidence de la sous-section, aidée par Monique Chegaray, secrétaire.

La sous-section s'est réunie régulièrement tous les deux mois en 1997. Elle tient ses réunions, dans la mesure du possible, dans des bibliothèques d'hôpitaux d'Ile-de-France. Elle a été accueillie en 1997 à la médiathèque de l'hôpital Saint-Louis (Assistance publique Hôpitaux de Paris) et à la bibliothèque de l'hôpital militaire Béguin.

Elle continue d'œuvrer au maintien d'une unité professionnelle et au développement des bibliothèques d'hôpitaux.

En collaboration avec les présidents des groupes régionaux ABF, elle a initié un travail de recensement des bibliothèques d'hôpitaux. Cette activité a un double objectif : mieux connaître la situation actuelle des bibliothèques d'hôpitaux et faire connaître plus largement l'existence et les activités de la sous-section au sein de la section des Bibliothèques publiques.

Elle prépare actuellement un texte général d'orientation sur les bibliothèques d'hôpitaux.

Elle participe aux travaux du Standing committee « Publics empêchés » à l'IFLA en ayant remis à jour le *Guide des bibliothèques d'hôpitaux*.

Rapport d'orientation

Vie de la Section

Élections

Résultats des élections à la Section de 1998

	1997	1998
Non-adhérents	2	2
Exprimés	509	512
Nuls	32	25
Blancs	1	1
Votants	544	540

Pour mémoire en 1995 il y a eu 516 votants (dont 80 nuls) et en 1996 : 505 votants (dont 45 nuls)

Composition du Bureau

Les élections ont conduit à un renouvellement du bureau :

Président	Philippe Debrion
Vices-Présidents	Jean-Loup Lerebours Bruno Carbone

Secrétaire
Secrétaire adjointe
Trésorière

Claire Jerrethie
Hélène Magnan
Jacqueline Bénichou

Représentants de la section des Bibliothèques Publiques au Conseil national

Titulaires
Martine Pringuet
Francine Thomas
Bruno Carbone
Hugues Van Bésien
Gérard Brugière
Alain Pansu
Philippe Debrion

Suppléants
Jean-Loup Lerebours
Monique Chegaray
Christine Peclard
Raymonde Courrière
Nic Diamant
Jacqueline Lévy

Fonctionnement de la Section

En réponse à des critiques sur le fonctionnement de la Section, des dispositions ont été prises pour modifier l'organisation de la Section et renforcer les procédures de fonctionnement. Une nouvelle organisation de l'Assemblée générale a été mise en place. Un règlement intérieur est en cours de rédaction pour modifier et formaliser les procédures qui concourent à son fonctionnement.

Enfin, la Section a décidé, par un vote unanime, de modifier sa position face aux problèmes que rencontrent les bibliothécaires dans leur vie professionnelle et, en référence aux actions menées par les ingénieurs des villes de France, pourra, après examen d'un dossier, assister à sa demande un professionnel en difficulté.

Adhérents

Le nombre d'adhérents a progressé en 1997 de 10 % :

1995	1996	1997
2 414	2 535	2 802
	+ 5 %	+ 10 %

Un groupe de travail s'occupe des relations (circulation de l'information) avec les adhérents et du développement des adhésions (Martine Pringuet, Jean-Loup Lerebours, Christine Guy, Bruno Carbone).

Ce groupe a souhaité travailler au niveau du Conseil national et non plus exclusivement pour la Section BP.

Une campagne d'adhésion reste à réaliser, elle doit être faite par la Section.

Il faut établir un mailing qui puisse être diffusé aux bibliothécaires et non aux seuls responsables des établissements. La notion de parrainage devrait aussi être explorée.

Il faut continuer à envoyer des formulaires d'adhésion et d'explication de l'ABF aux lauréats des listes d'aptitude.

Participation au comité de rédaction du *Bulletin*
Hugues Van Bésien, Claudie Guérin et Gérard Brugière assurent la représentation de la Section au sein du Comité de rédaction du Bulletin.

Les bibliothèques et l'économie

Suite à la demande des éditeurs d'instituer un droit de prêt, nous continuons à défendre notre point de vue auprès de diverses institutions. C'est d'autant plus important que le médiateur M. Borzeix doit remettre son rapport à Madame la Ministre au mois de juin.

Nous devons rencontrer prochainement le secrétaire général du Syndicat des secrétaires généraux et prendre contact avec l'Association des directeurs culturels.

Métier et formation

La filière culturelle

La journée d'étude organisée par la FNCC et *la Gazette des communes* a relancé le nécessaire débat sur les statuts de la filière culturelle. Si les difficultés que nous rencontrons sont une réalité, il faudra encore patienter pour voir les premières modifications ; le parcours promet d'être long et c'est à nous de l'accélérer et de maintenir la pression pour avancer.

Nous continuons à demander une formation initiale avant recrutement pour les bibliothécaires et des épreuves professionnelles aux concours.

La formation organisée par le CNFPT continue à être inadaptée dans bien des cas à notre profession. Nous ne pouvons également qu'être très inquiets sur les rumeurs qui circulent sur la prise en gestion par l'ENSSIB de l'IFB. Il n'est pas certain que cela soit un avantage pour la formation des professionnels.

Il est peut-être nécessaire de rappeler que les bibliothécaires ont à gérer des collections et donc du savoir. Il serait bon que les organismes de formation ne l'oublient pas, tout comme la nécessaire formation des professionnels à l'accueil. Il faut aussi rappeler que la gestion est au service du public et des collections et non l'inverse.

Concernant le concours réservé qui doit prochainement être organisé pour les contractuels en poste depuis plus de quatre ans, les premières informations que nous avons nous indiquent qu'il s'agira bien d'un concours. Cela risque de créer les insatisfactions que nous avons déjà connues pour le concours sur titre. D'autre part, les critères de sélection seront définis par les jurys de chaque région, conduisant encore une fois à des disparités entre elles. Enfin, il semble que les dossiers des candidats ne seront pas examinés et qu'ils serviront juste à savoir si les pièces qui rentrent dans les critères y ont été mises par les candidats.

Formation professionnelle

(C. Peclard et M. Pringuet) Participation active à la Commission nationale sur la formation professionnelle.

La loi sur les bibliothèques

À ce jour, aucun texte ne nous a été communiqué par la Direction du Livre et de la Lecture qui nous permettrait d'analyser les premières versions de la loi.

Les orientations de cette loi ont par contre été longuement présentées par Jean-Claude Van Dam lors de la table ronde organisée par *Livres Hebdo* au Salon du livre.

La Section reste sur les positions qu'elle a déjà définies dans les deux motions qui ont été votées en 1996 et 1997.

Commission sur les acquisitions en bibliothèques publiques

La section a activement participé à cette Commission dont un texte devrait prochainement être édité.

Plus généralement, face aux problèmes que rencontrent les professionnels, la Section a décidé de s'investir davantage auprès de ceux qui rencontrent des difficultés à exercer leur métier.

Il faut d'ailleurs rappeler qu'il est nécessaire d'informer l'Association de ces difficultés même s'il faut qu'elles restent anonymes. Nous devons pouvoir citer des exemples, donner des indications sur le nombre de difficultés rencontrées et sur leur nature. Cela ne nécessite pas de citer le nom du professionnel, ni celui de la ville.

Internet

Le suivi du serveur doit être prochainement réexaminé. Pour sa part, la Section doit avoir des pages pour pouvoir y mettre des comptes rendus allégés des CA, mais

aussi des textes qu'elle serait amenée à produire ou des informations pratiques.

Relations avec les élus

Si nos relations avec la FNCC sont toujours de bonne qualité, il faut renforcer nos contacts avec l'Association des Maires de France, l'Association des Maires des Grandes Villes de France et diverses autres associations.

Journée d'étude

Deux principes vont structurer la prochaine journée d'étude. D'une part, un texte doit permettre de faire le

point sur les statuts et rappeler les principes de leur constitution. Des témoignages doivent aussi montrer les difficultés d'application et les situations de certaines personnes

D'autre part, trois journées nationales seront organisées dans trois régions différentes. Nous espérons qu'elles permettront ainsi à de nombreux professionnels d'y participer.

Les difficultés de déroulement et de contenu nous ont obligé à retarder la tenue de ces journées. Elles devraient se dérouler en 1999 en partenariat avec les Groupes régionaux.